

Prévention des risques liés à l'amiante Personnel Opérateur de chantier - Sous-Section 4

Formation répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

Objectifs de la formation

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante
- Gestion de la décontamination individuelle ainsi que de l'outillage mis en œuvre.

Personnes concernées

- Opérateur intervenant sur matériaux et équipements contenant de l'amiante

Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante

Pré requis

- Aptitude médicale
- Être âgé(e) d'au moins 18 ans
- Savoir lire et écrire le français,
- Avoir le sens des responsabilités

Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.
- Mise en situation sur une plate-forme pédagogique spécifique amiante.

Validation

- Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Durée et effectif du stage

Durée : 2 jours soit 1 jour théorie, 1 jour sur la plateforme technique spécifique amiante.

Effectif : 8 personnes maximum

Recyclage des connaissances tous les 3 ans

IMPORTANT :

Si existant, fournir le mode opératoire amiante de l'entreprise, afin d'optimiser la formation

Contenu pédagogique

FORMATION THEORIQUE

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Les exigences de la réglementation
- Protection des travailleurs
- Notions de responsabilités pénale et civile appliquées au risque amiante
- Les documents administratifs (DTA, RAT)
- La gestion des déchets : Conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation et élimination des déchets
- Notices de postes
- Choix des méthodes de travail
- Les procédures et méthodes d'intervention
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante
- Suivi des expositions
- Procédures de décontamination
- Situations d'urgence et anormale
- Les protections collectives et individuelles

FORMATION PRATIQUE SUR LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Mise en œuvre des équipements de protection collective et EPI adaptés et selon les consignes établies.
- Mise en place de mode opératoire théorique ou de l'entreprise (si fourni en amont)

ELEMENTS DE LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE

Les parties pratiques de la formation sont réalisées sur plateforme pédagogique. En aucun cas, la formation ne peut être dispensée en situation réelle

Rappel : selon l'arrêté du 23 février 2012 une plateforme pédagogique est un espace réservé à la réalisation des parties d'une formation et assorti des moyens nécessaires à la reproduction matérielle des situations de chantier. Ces moyens ne doivent jamais avoir été mis en contact avec l'amiante.

Ces équipements sont conformes aux recommandations du guide ED 6091 de l'INRS

La plateforme possède une grande polyvalence pour permettre l'adaptation aux différents métiers et activités des stagiaires ainsi que différents niveaux de risques.

Pour chaque session, les mises en situations sont établies en fonction des activités de l'entreprise

(Fournir au préalable le mode opératoire et les processus de travail)

Accessibilité aux personnes handicapées :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.